

Orléans, le 29 août 2018

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale

Dossier suivi par
Bruno POUPAULT

bruno.poupault@ac-orleans-
tours.fr

T 02 38 79 39 10 / 41 76

œ.ipr
@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne
45043 Orléans Cedex 1

Bruno POUPAULT
IA-IPR de Sciences économiques et sociales

A Mesdames et Messieurs les Professeurs de Sciences
économique et sociales

S/C Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement

Objet : Lettre de rentrée 2018

Chères collègues, chers collègues,

J'espère que vos vacances ont été agréables et reposantes et que la rentrée se passe dans les meilleures conditions. Je souhaite la bienvenue à ceux d'entre vous qui rejoignent l'académie et tout particulièrement aux professeurs stagiaires qui entrent dans le métier. Je remercie vivement les professeurs qui participent à leur formation, notamment en tant que tuteur.

Après une année dans l'académie d'Orléans-Tours en tant qu'IA-IPR, je n'ai pas encore eu le plaisir de rencontrer chacun d'entre vous mais je tiens à vous remercier pour l'accueil qui, partout, m'a été réservé et la richesse des échanges que nous avons pu avoir. Je me réjouis de l'action que nous allons continuer à mener ensemble au service de la réussite des élèves. Je reste à votre écoute et saurai me rendre disponible quand il le faudra. N'hésitez pas à me contacter en cas de besoin. Cette lettre est aussi l'occasion de vous transmettre des informations qui concernent notre discipline et vos activités d'enseignant.

1-Baccalauréat

Le taux de réussite académique au baccalauréat de la série ES en juin 2018 est de 90,3%. Il progresse par rapport à 2017 (89,9%) et reste supérieur de 0,3 point au taux national. 10,6% des admis ont obtenu la mention TB, 18% la mention B et 27,5% la mention AB.

Taux de réussite au baccalauréat général (source : MNESR-DEPP)

	2018
France métropolitaine + DOM	91,1
Dont : L	90,7
ES	90,3
S	91,8
Académie d'Orléans-Tours	91,4
Dont : L	90,6
ES	90,6
S	92,2

Ces bons résultats sont le fruit de votre implication au quotidien dans la préparation des élèves aux épreuves du baccalauréat. Pour poursuivre en ce sens, il importe, au sein de chaque établissement, d'examiner avec soin les résultats de vos élèves de façon à identifier leurs besoins et y répondre par une action concertée entre les professeurs de Sciences économiques et sociales et ceux des autres disciplines.

Le tableau ci-dessous donne les résultats par département :

	Nombre d'admis	Taux de réussite (en %)
18	375	90,0
28	818	89,2
36	307	89,0
37	1029	91,0
41	488	92,9
45	1289	92,1
Académie	4735	90,3

Source : Service statistique de l'académie d'Orléans-Tours

2-Orientations pour nos enseignements

TPE et EMC

Les thèmes de TPE (communs et spécifiques à la série ES) restent inchangés cette année. Vous pouvez les retrouver ainsi que les fiches pédagogiques associées en suivant ce lien :

<http://eduscol.education.fr/cid47789/definition-et-themes-nationaux-des-tpe.html>

En ce qui concerne l'Enseignement moral et civique (EMC), introduit à la rentrée 2015, les professeurs de SES ont bien sûr vocation, avec d'autres disciplines, à y prendre toute leur part. Vous avez accès aux programmes par niveau et à des ressources par ce lien :

<http://eduscol.education.fr/cid92403/l-emc-principes-et-objectifs.html>

Développer l'enseignement des SES dans une langue vivante étrangère

Pour développer notre participation aux sections européennes mises en place dans les établissements de l'académie, je vous encourage vivement à passer la certification « Discipline non linguistique » (DNL). Je vous communiquerai ultérieurement les dates d'inscription à cette certification (habituellement fin septembre – début octobre).

Participer à la généralisation des usages pédagogiques du numérique

Il est essentiel que notre enseignement intègre toutes les potentialités pédagogiques qu'offre l'usage des nouvelles technologies. Pour vous aider à vous approprier ces nouveaux outils, des actions de formation sont mises en place au sein de vos établissements et dans l'académie. Je vous invite à vous y associer.

Le site SES académique propose des ressources et des capsules vidéo, réalisées par deux de vos collègues et illustrant différents usages possibles du numérique en classe, seront mises en ligne prochainement sur le site de l'académie d'Orléans-Tours. Vous trouverez aussi sur le [portail Éduthèque](#) un accès gratuit à des milliers de ressources numériques pédagogiques émanant d'une vingtaine de grands établissements publics culturels et scientifiques. [Le portail EDU'Bases SES](#) recense les pratiques pédagogiques proposées par les académies afin d'accompagner le développement des usages des TICE, en relation avec les programmes de Sciences économiques et sociales au lycée. Le [réseau social Viaeduc](#) peut vous permettre de partager vos pratiques et ressources pédagogiques numériques utilisées en classe. Enfin, les compétences numériques sont

désormais évaluées à l'aide de l'outil [PIX](#), plateforme en ligne d'évaluation et de certification de ces compétences.

Participer à la généralisation de l'Education à l'environnement et au développement durable (EEDD)

L'éducation au développement durable fait désormais partie intégrante de la formation des élèves et de leur éducation à la citoyenneté, de l'école élémentaire au lycée. Les programmes de Sciences économiques et sociales offrent de nombreuses possibilités pour les sensibiliser à cette question et notre enseignement peut être l'occasion de l'aborder à travers des problématiques spécifiques. En outre, l'EEDD donne l'opportunité d'inscrire les SES dans des projets interdisciplinaires et de participer éventuellement à l'engagement de votre établissement dans une démarche de labellisation E3D (Etablissement en Démarche globale de Développement Durable).

Les SES et la réforme du lycée

La mise en œuvre de la réforme ne concerne que la classe de seconde cette année : l'enseignement de SES devient obligatoire pour tous les élèves, le programme restant inchangé. Les nouveaux programmes seront publiés en décembre 2018 et entreront en vigueur à la rentrée 2019 pour les niveaux 2^{nde} et 1^{ère} et à la rentrée 2020 pour la classe de terminale. Les séries disparaîtront et les Sciences économiques et sociales deviendront un enseignement de spécialité que les élèves pourront choisir parmi d'autres enseignements. L'enjeu est important pour notre discipline et votre implication sur le niveau seconde cette année est donc fondamentale relativement au choix que les élèves devront faire en fin d'année. Des réunions d'information seront organisées, sans doute par département, en début d'année 2019.

3-Formation continue

Des moyens sont gelés cette année en prévision de la réforme du lycée. Quelques actions de formation sont malgré tout proposées aux professeurs de SES de l'académie, notamment :

- Formation des néo-titulaires et des contractuels (2 journées)
- Formation PAF sur le thème *Justice sociale et inégalités* : formation annulée l'année dernière pour cause d'intempéries et proposée à nouveau le 7 février 2019 (date à confirmer). L'inscription est individuelle et cette formation pourra accueillir 25 stagiaires.
- Poursuite du partenariat avec la Banque de France : interventions sur le surendettement des ménages à Tours et à Chartres (à confirmer) et sur un autre thème à définir.
- Préparation à l'agrégation interne : 5 journées de formation à partir du 19 septembre 2018 ; l'inscription doit se faire entre le 31 août et le 16 septembre (le lien sera envoyé aux professeurs pré-inscrits).
- Des formations transversales (à consulter sur le PAF) sont proposées par une collègue de SES de l'académie sur l'autonomie, l'évaluation et la pédagogie coopérative.

4-Projet TraAM (Travaux académiques mutualisés)

Le projet déposé par les SES pour l'académie d'Orléans-Tours fait partie des 6 projets retenus au niveau national. Il mobilisera tout au long de l'année 10 collègues sur le thème *L'utilisation du numérique dans les pratiques d'évaluation, d'autoévaluation et de remédiation*.

5-Vie de la discipline

Au Plan national de formation, plusieurs actions sont ouvertes aux professeurs de SES :

- Les [Entretiens Enseignants-Entreprises](#) qui ont lieu chaque année fin août. En 2018 le thème était *Les entreprises dans la mondialisation*.

- [L'économie aux Rendez-vous de l'histoire](#) qui se déroulera à Blois du 10 au 14 octobre sur le thème *La puissance des images*. Cette manifestation particulièrement riche propose, notamment, le jeudi 11 octobre (9h15 - 11h30) la projection d'un documentaire sur l'inhumanité du travail dans un abattoir industriel et sa difficile mise en image, suivie d'un débat en présence de la réalisatrice et de deux sociologues. Cette séance, prévue pour accueillir des classes, devra être préparée en amont avec les élèves car elle comporte des images pouvant heurter la sensibilité de certains spectateurs
- les **Journées de l'économie** (JECO) à Lyon du 6 au 8 novembre. Vous pouvez y participer à titre individuel avec l'autorisation de votre chef d'établissement et un ordre de mission sans frais demandé à votre service de formation. Vous trouverez le programme et les modalités d'inscription sur www.journeeseconomie.org

L'opération **Prix lycéen « Lire l'économie »** reconduite chaque année peut constituer un support d'activités intéressantes dans le cadre de l'Accompagnement personnalisé par exemple. La liste des ouvrages retenus pour l'édition 2018 sera à consulter sur le site du Ministère de l'Education Nationale.

La promotion de l'Economie sociale et Solidaire auprès de vos élèves peut s'appuyer sur la participation au programme **Mon ESS à l'Ecole**. Initié par L'ESPER (L'Economie Sociale Partenaire de l'Ecole de la République) en 2016-2017, le dispositif s'est généralisé l'année dernière à toute la France. Il propose aux équipes éducatives de conduire des projets de création d'entreprises éphémères de l'ESS avec leurs élèves. Pour en savoir plus www.monessalecole.fr

6-Rendez-vous de carrière (PPCR), accompagnement individuel et collectif, visites d'établissement

Depuis l'année dernière (rentrée 2017) seules les visites entrant dans le cadre de la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR) donnent lieu à une inspection suivie d'un entretien avec l'IA-IPR puis d'un second entretien avec le chef d'établissement dans un délai de six semaines maximum. Les enseignants concernés en 2018-2019 seront prévenus au moins un mois avant ma venue dans l'établissement. Ce rendez-vous de carrière donnera lieu à un compte-rendu et une appréciation des évaluateurs et de l'autorité académique.

Les autres visites entrent dans le cadre de l'accompagnement individuel et collectif des enseignants.

Ces visites sont des moments privilégiés d'analyse et d'échanges sur vos pratiques d'enseignement et votre action au sein de l'établissement. Elles sont l'occasion d'un dialogue sur vos perspectives d'évolution professionnelles. Elles sont aussi pour vous une opportunité pour développer une analyse réflexive sur votre enseignement. Aussi, je vous invite à me communiquer lors de mes visites un document de synthèse de votre action s'inscrivant dans cette démarche d'auto-évaluation. Pour construire ce document (de une à deux pages maximum), vous pouvez prendre appui sur le référentiel des compétences professionnelles des professeurs (Bulletin officiel, n°30 du 25 juillet 2013) et les missions des professeurs (Bulletin officiel, n°22 du 29 mai 1997).

J'attire votre attention sur quelques points qui seront privilégiés :

- La construction des séances et des activités qui prend en compte la diversité des élèves et des modes d'apprentissage ;
- Les modalités de mise en activité des élèves dans les séquences d'enseignement ;
- L'utilisation des outils numériques et leur plus-value pédagogique ;
- Les modalités de suivi et d'évaluation des acquis des élèves ;
- L'inscription dans des projets d'équipe disciplinaire ou interdisciplinaire et l'implication dans la vie de l'établissement.

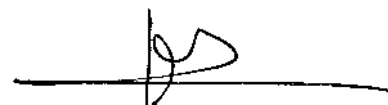
Autant que possible mes visites donneront l'occasion de réunir l'équipe disciplinaire, afin de faire le point sur votre travail collectif, notamment sur les modalités d'évaluation des élèves, la construction de démarches pédagogiques communes, la participation à divers projets-dispositifs-instances, la place de la discipline et de la série ES dans

l'établissement et l'implication de l'équipe dans la mise en œuvre de la réforme du lycée au niveau de la classe de seconde. Afin de rendre ces réunions plus efficaces, j'invite les équipes à formaliser un **projet d'équipe disciplinaire articulé au projet d'établissement** et à me le transmettre en amont de l'inspection.

Je vous remercie pour votre engagement professionnel au service de la réussite de tous les élèves.

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite une excellente année et vous adresse mes plus cordiales salutations.

Bruno POUPAULT
IA-IPR de Sciences économiques sociales

A handwritten signature in black ink, consisting of a horizontal line with a stylized, cursive flourish above it.